

30.03.2010 - 10:32 Uhr

Révision de la loi sur l'assurance-chômage A eux les bonus ? A nous les malus? NON au démantèlement de l'assurance-chômage

Bern (ots) -

Une large coalition s'est formée contre le démantèlement de l'assurance-chômage. Composée de l'USS, d'Unia, de Travail.Suisse, du PSS, des Verts et du comité des chômeurs, elle a commencé au-jourd'hui la récolte des signatures contre une révision injuste, anti-sociale, absurde et donc inacceptable de la loi sur l'assurance-chômage. La diminution des prestations décidée par les chambres récompense les managers sans scrupules et punit la population.

« Cette révision va a rebours du bon sens » a dit Paul Rechsteiner, président de l'USS : « Le taux de chômage élevé que nous connaissons actuellement est la conséquence des abus commis dans le secteur financier. [...] Les grandes banques, et parmi elles l'UBS, ont pu être sauvées uniquement grâce à l'intervention de l'État, une intervention d'une ampleur sans précédent. - Mais dans le secteur financier, tout recommence comme avant la crise. Les bénéfices et les bonus réservés aux managers s'accumulent, les excès dépassent l'entendement. A qui doit-on ces profits ? Exclusivement à l'État, selon la maxime bien connue : privatisons les profits, mettons les frais et les risques à la charge de l'État. Ce sont des profits et des bonus immérités payés par les contribuables. »

Vania Alleva, membre du comité directeur d'Unia, a dénoncé les coupes spécialement dirigées contre les chômeurs âgés: « Les prestations pour cette catégorie de salarié-e-s vont encore être raccourcies dans le sens qu'ils ne pourraient désormais bénéficier de l'entier de leurs indemnités journalières qu'après 2 années complètes de cotisations. Il faut vraiment ne pas se soucier des réalités du monde du travail pour prendre une telle décision. Celui ou celle qui se retrouve sans emploi après 55 ans a peu de chances de retrouver du travail. » Les jeunes sont aussi durement touchés. « Ils doivent attendre plus longtemps pour pouvoir toucher le chômage après avoir terminé leur formation et pour une partie d'entre eux, reçoivent nettement moins d'indemnités journalières. [...] Il ne faut donc plus s'étonner que les jeunes aient l'impression que cette société les laisse tomber. »

Pour Christian Levrat, président du PSS, la Confédération sabote un instrument efficace pour lutter contre la crise: « La Confédération se prive de moyens d'action contre la crise: à l'avenir, les régions particulièrement touchées par le chômage ne pourront plus solliciter la prolongation, à 520 jours, de la durée d'indemnisation. Cet instrument vient pourtant de démontrer son utilité à l'occasion d'une récession dont l'ampleur a été différemment ressentie sur l'ensemble de la Suisse. Grâce à ce dispositif, les cantons du Tessin, du Jura, de Neuchâtel, Vaud et le Jura bernois sont ainsi parvenus à en amortir les plus douloureuses conséquences. Le supprimer sans autre alternative est contraire à la raison. »

Therese Frösch, conseillère nationale des Verts et ancienne directrice des finances de la ville de Berne, a expliqué que cette révision anti-sociale ne fait que reporter les charges sur les communes et les cantons. En effet: « L'effet principal à moyen terme

serait une augmentation de plusieurs milliers du nombre de pauvres en Suisse. Sans mesures transitoires, environ un tiers des personnes qui perçoivent déjà des prestations devront en outre s'inscrire directement à l'aide sociale. »

Le président de Travail.Suisse Martin Flügel a considéré que la révision du mécanisme de financement de l'assurance-chômage n'est "qu'une mauvaise blague". En effet, la législation actuelle est bien meilleure. Grâce au mécanisme d'augmentation automatique des cotisations, « le Conseil fédéral peut augmenter le taux de cotisation de 0.5% au maximum (1'150 millions de francs de recettes supplémentaires) et introduire le pour cent de solidarité (160 millions de francs). En résumé: sans révision, il y a plus d'argent à disposition pour l'assainissement des dettes qu'avec une révision. »

Thomas Näf, président du comité des chômeurs et des personnes concernées par la pauvreté a quant à lui dénoncé "la sous-enchère salariale" que provoquerait cette révision: « Il n'est pas uniquement question d'économies dans la caisse AC mais il est aussi question de provoquer la concurrence entre les employé(e)s et les chômeurs et chômeuses. À pratiquement chaque fois qu'un emploi est attribué, le rapport de force sera changé artificiellement à l'avantage des patrons par les postulations à bas-salaires des chômeurs et chômeuses. »

Contact:

Union syndicale suisse

Ewald Ackermann, 031 377 01 09 oder 079 660 36 14

Anne Rubin, 076 344 75 81

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100600802> abgerufen werden.